PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de L'Association des Archers Pieusais

Vendredi 20 octobre 2023 à 20h30

Salle du Club House du stade des Costils

route de Bricquebec

50340 LES PIEUX

Début de l'assemblée à : 20h35

Présentation des personnalités invitées

Personnes invitées présentes :

- *MME BIHEL Catherine : Maire de la commune des Pieux,*
- *Mme LEBALLAIS Annick Adjointe au maire de la Commune des Pieux,* ***excusée***
- *M. LEMONNIER Thierry Maire de Pierreville,* ***excusé***
- *M. Gérard LEVAVASSEUR : Président du CD 50 Tir à l'arc,* ***représenté par Josiane GIBERT vice présidente du CDTA 50.***
- *M.DUAULT Maxime Directeur Agence Crédit Agricole Les Pieux,* ***excusé***

Ordre du Jour

1.Rappel des conditions de vote

2.Approbation du PV de la dernière AG (21/10/2022)

3.Rapport moral du président

4.Bilan financier saison 2023

5.Projets saison 2024

6.Budget prévisionnel 2024

7.Augmentation de la cotisation club

8.Informations divers (organigramme du club, labellisation, terrain extérieur, cotisations, tenues vestimentaires)

9.Élections du bureau (Président(e), Secrétaire, Secrétaire adjointe)

10.Questions diverses

1. Rappel sur les conditions de vote

Article 9 du statut de l'association : «seules les personnes licenciées âgées de 16 ans révolus au jour de l'assemblée et à jour de leurs cotisations sont autorisées à participer aux votes».

Nombre de licenciés admis au vote : 52

Décomptes des votants présents et mandatés : 22 participants

Licenciés présents : 15

Quorum pour la validité des délibérations : 25% des membres votants licenciés au sein de l'association *(Quorum est atteint si ≥) soit 13 membres présents ou représentés,*

Rappel : les statuts et règlement interne sont consultables en permanence dans notre local salle polyvalente et sur le site des Archers Pieusais.

Les questions et suggestions pourront être exprimées en fin d'assemblée

2. Approbation du PV de la dernière AG (21/10/2022)

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Rapport moral du président

ci-joint en annexe 1.

Vote : Bilan moral 2022/2023 : approuvé à l'unanimité des présents

4. Bilan financier 2022/2023

Présentation du bilan financier 2022/2023 ci-joint en annexe 2.

Présentation du calcul de valorisation du bénévolat en annexe 3

Vote : Bilan financier 2022/2023 : approuvé à l'unanimité des présents

5. Projets 2023 / 2024

- Participation aux concours inscrits au calendrier 2023/2024 ainsi qu'aux concours « Loisir débutants jeunes et adultes », trophée des mixtes et compétitions par équipes notamment la DRE ;
- 2 Septembre 2023 : Participation au forum des associations salle de la Fosse ;
- 4 septembre 2023 : renouvellement des affiliations à la FFTA et FFSA,
- 30 septembre au 1er octobre 2023: animation foire de Brix
- 20 octobre 2023 : Assemblée générale ordinaire 2023 ;
- 9 décembre 2023 : Organisation concours spécial jeunes et adultes débutants dans la salle Polyvalente,
- 13 janvier 2024 : organisation compétition sélective de tir à l'arc en sport adapté,
- 13 & 14 janvier 2024 : organisation compétition sélective de tir en salle 2x18m
- 15 janvier au 12 février 2024 :Animation Canton Jeunes
- 16 mars 2024 : Après-midi rencontre public handicapé en partenariat avec le Comité Départemental de la MANCHE de tir à l'arc ;
- 20 avril au 1er septembre 2024 : Championnat de la Manche de tir Beursault ;
- 4 & 5 mai 2024 : Organisation d'un Tir à l'Arc Extérieur sélectif sur le stade des Pieux ou de Pierreville,
- 28 avril ou 12 mai 2024 : Organisation d'un Tir à l'Arc Extérieur sélectif sur le stade des Pieux ou de Pierreville,
- 2 juin 2024 : Organisation du championnat départemental de tir 3D à FLAMANVILLE
- Juin 2024 : Animation du RAID des Collèges

- 29 juin 2024 : Fête du club
- Renouvellement Adhésion aux dispositifs «@tout Normandie», «Spot50» du Conseil général et Pass Sport de nouveau en service cette année;

Parmi les investissements matériels :

- Achat de stramit pour rénovation des cibles des salles (une centaine de bandes)
- Fabrication des pas de tir à 30m du Beursault et pose chaîne plastique
- Achat de bandes de mousse pour refaire des cibles parcours
- Achat de blason 3D en néoprène
- Achat cibles 3D spéciales entraînement
- Achat de blasons pour les compétitions
- Achat de coupes et médailles
- Réassort des vêtements du club (polaires sans manche et polo en petites tailles)
- Modification des portes des cibles du terrain extérieur
- Mise en place protection arrière cibles Pierreville

Vote : Projets 2023/2024 : approuvé à l'unanimité des présents

6.Budget prévisionnel 2023/2024

Présentation du budget prévisionnel ci-joint en annexe 4.

Vote : Budget prévisionnel 2023/2024 : Zéro contre, 1 abstention, 21 pour.

7. Augmentation de la cotisation club :

Aujourd'hui la cotisation au club est de 35€, elle n'a pas bougé depuis la saison 2021 (09/2020).

La proposition du bureau est de porter la cotisation club à 37€ pour application en septembre 2024.

Vote de la cotisation à 37€ : approuvé à l'unanimité des présents.

8.Informations diverses :

8.1 Organigramme du club

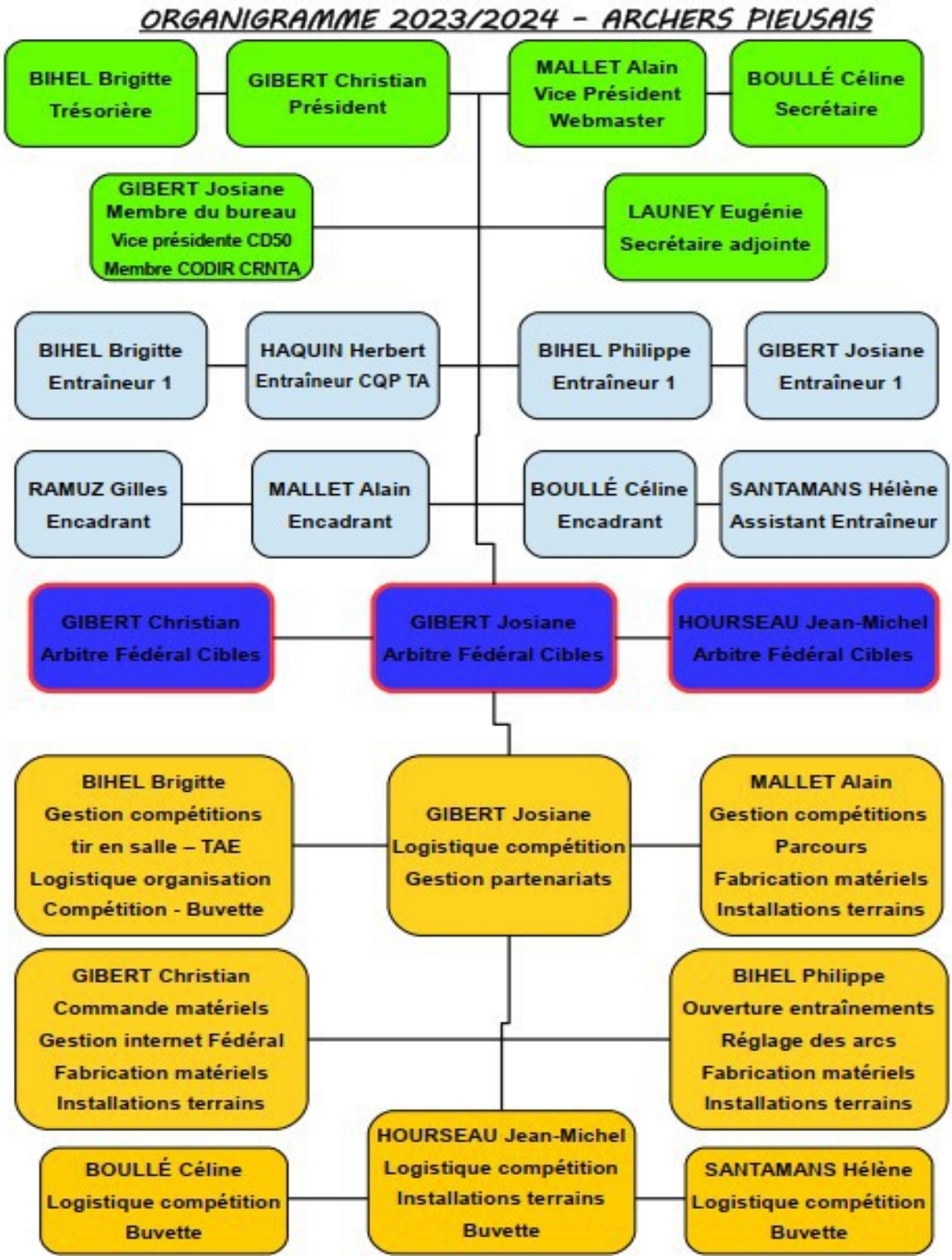

8.2 Labellisation

Nous sommes actuellement Label « Ambition » jusqu'en décembre 2025.

Dans le cadre du label, rappelons les mesures suivantes pour l'obtention d'un label:

- Envoi d'un compte rendu d'AG au CD et au comité Régional chaque année ;
- Participation aux AG des Comités Départemental et Régional,
- Désignation d'une personne détachée du pas de tir chargée d'accueillir les personnes lors des entraînements ;
- Mise à jour du panneau d'affichage à la salle polyvalente où figurent les diplômes des entraîneurs ainsi que l'organigramme de l'association avec les différents rôles de chacun ;
- Désignation d'un membre responsable renouvelable chaque année pour chacun des points suivants : Suivi des archers, relations et partenaires, Gestion des compétitions, Gestion du matériel, Gestion du site web, Accueil et communication interne. Cf organigramme ci-avant.
- Rédaction d'un projet associatif
- Obtenir une certification parmi les suivantes: moins de 11 ans, parcours, compétitions, mixité, animation/découverte, handicap, citoyen, tir à l'arc sur ordonnance, Label ETAF.

En 2016, nous avons obtenu le label « Club Citoyen » pour nos actions envers les scolaires et les personnes en situation de handicap.

En 2017 et 2018, nous avons renouvelé ce label sur les mêmes items plus l'accès à la compétition pour les jeunes en clubs.

Pour 2019, nous avons fait une demande de prolongation de cette labellisation sur les 3 items (jeunes en milieu scolaire, public en situation de handicap et jeunes en club). La FFTA nous a prolongé le label acquis en 2019 sur 2020.

En 2022, la FFTA a refondu son système de labellisation, nous avons validé 2 certifications (animation/découverte et handicap) et obtenu le label « Ambition ».

Nous allons continuer de renouveler ce label tous les deux ans.

8.3 Terrains extérieurs

Actuellement nous avons 3 terrains extérieurs :

- Sur le stade de Pierreville trois cibles sont en accès libre à 50 m (convention avec la commune de Pierreville). Depuis l'été 2022, il y a des plages où l'on ne peut pas tirer car il y a entraînement de foot, pour mémoire : mardi et vendredi à partir de 19h et le dimanche après midi.

- Les Pieux : nous disposons de cibles à 20, 30, 50 et 70 m ainsi qu'un jardin d'arc qui possède en plus des 4 cibles 50m Beursault, une cible à 50m dans l'allée des chevaliers qui peut s'utiliser hors compétition Beursault. L'accès au terrain nécessite une clé. Il est possible de s'en procurer auprès du Président contre une caution de 10€.

- Le Val de la Cour : une convention avec un archer (Pascal BOISSET) nous permet d'avoir un parcours d'entraînement avec 12 cibles dans les bois sur la commune de Tréauville. Ce parcours d'entraînement est mis en place et utilisable de mars à fin septembre (hors saison de chasse).

8.4 Rappel tenue vestimentaire

Les règlements sportifs de la FFTA qui sont écrits par les commissions sportives (archers) précisent les dispositions concernant la tenue des compétiteurs dont nous rappelons et complétons ci-dessous(règlement interne du club) :

- Aux entraînements : baskets pour les tireurs (le tir à l'arc est un sport), il faut respecter le sol en résine du gymnase.
- Aux manifestations avec public : polo ou sweat club et survêtement club (ou tenue de sport si pas de tenue club).
- En compétition : baskets, polo ou sweat club et pantalon club (pour ceux qui en possèdent un), ou en tenue de sport (blanche selon le règlement).
- Tout tireur médaillé à l'issue d'un concours quelque soit sa catégorie doit impérativement se présenter sur le podium en tenue club ou en tenue de sport. Les pantalons « camo » sont maintenant interdits sur les compétitions parcours.
- Pour les podiums "équipes" même tenue exigée pour les 3 tireurs. De préférence une tenue de club.

- Les casquettes sont également proscrites sur les podiums ainsi que les mascottes lors des championnats.
- Si vous ne disposez pas de tenue pour un concours, il est toujours possible de s'en faire prêter une.

8.5 Achat Matériel

Depuis de nombreuses années, nous faisions les commandes de matériels individuelles auprès de l'archerie Wuilbaut ou Orn'Archerie. Aujourd'hui l'archerie Wuilbaut a fermé donc les commandes seront faites auprès d'Orn'Archerie ou Star Archerie (Tours) qui présente un bel achalandage de matériel de tir à l'arc. Ces commandes ne passent pas par le club pour éviter de les retrouver dans notre comptabilité et pour qu'elles soient individualisées.

9 Élection du bureau

Président(e) sortant : Christian GIBERT

Se présente : Christian GIBERT

Vote : élu à l'unanimité des présents

Secrétaire sortant : Céline BOULLÉ

Se présente : Céline BOULLÉ

Vote : élue à l'unanimité des présents

Secrétaire adjoint(e) sortant : Eugénie LAUNEY

Se présente : Eugénie LAUNEY

Vote : élue à l'unanimité des présents

10. Questions et points divers

Clôture de l'assemblée à …21 h 45.

Le Président,	La secrétaire,
Christian GIBERT	Céline BOULLÉ

Annexe 1

Rapport moral du président

Nous voici réunis pour cette assemblée générale de la saison 2023, et je vous remercie de votre présence qui montre l'intérêt que vous portez à notre association.

Je rappelle que nous avons comme objectif de favoriser la pratique du tir à l'arc sur le canton des Pieux et le nord Cotentin, que ce soit une pratique ludique en loisir ou une pratique plus sportive avec les compétitions. Nous avons œuvré en ce sens en ouvrant notre pratique à toutes les disciplines de la FFTA et aux disciplines de la FFSA. La dernière en date étant le tir Beursault avec la réalisation de notre jardin d'arc.

1- Remerciements :

- Aux personnalités présentes;
- Aux membres du club bénévoles, parents des jeunes archers ainsi qu'aux bénévoles extérieurs au club qui participent à la vie du club toute l'année ;
- A la municipalité des Pieux ainsi qu'à son équipe technique pour la mise à disposition de ses installations sportives pour nos entraînements et l'organisation des compétitions ;
- A la municipalité de Pierreville pour sa mise à disposition de son terrain de sport pour nos entraînements, la fête du club et lors de compétitions ainsi qu'au personnel de l'atelier municipal ;
- A la municipalité de Flamanville pour sa mise à disposition du parc et salle du château lors des tirs parcours annuels ainsi qu'au personnel de l'atelier municipal ;
- A M. Pascal BOISSET pour la mise à disposition de ses terrains sur la commune de Tréauville et pour leurs aménagements réalisés pour nos entraînements en parcours ;
- A la presse écrite et parlée régionale (La Presse de la Manche – La Manche Libre - Ouest France) pour la couverture des événements que nous organisons ;

- Aux partenaires privés que sont le Crédit Agricole des PIEUX, le garage PEUGEOT (Mme et M. LEROUTIER), le SUPER U Les Pieux, la Boulangerie Océane Les Pieux ;
- Aux Comités Départemental et Régional pour leur soutien lors des championnats que nous organisons et sur des manifestations spécifiques comme la D2,
- Bienvenue aux petits nouveaux qui nous rejoignent cette saison.

2- Bilan de l'année sportive 2022 / 2023

85 Licenciés : 46 adultes, 39 Jeunes (13 poussins), 27 dames (32%)

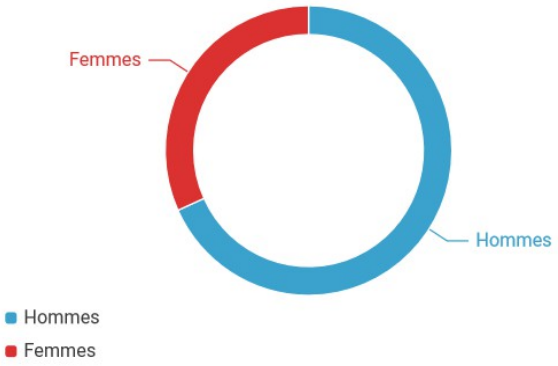

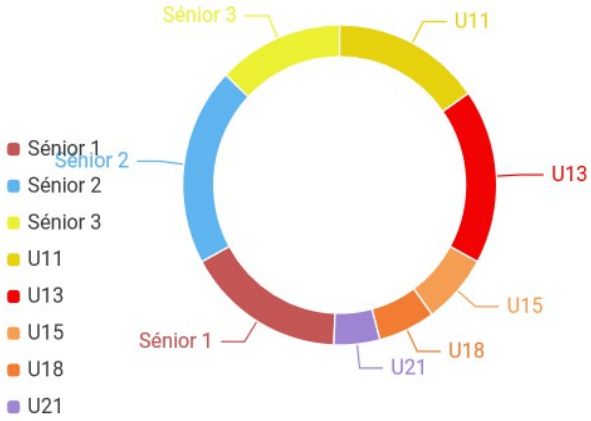

Saison 2023 :

- 3 septembre 2022 : Participation au forum des associations de l'OSLC ;
- 21 octobre 2022 : Assemblée générale ordinaire 2022 et brioches;
- 9 décembre 2022 : Compétition jeunes et adultes débutants à la salle Polyvalente
- 7 janvier 2023 : Compétition de tir en salle FFSA à 18m, sélective championnat de France
- 7 & 8 janvier 2023 : Compétition de tir en salle à 18m, sélective championnat départemental, régional et France ;
- du 9 janvier au 6 février 2023 : animation d'un créneau découverte avec l'association Canton Jeunes de Flamanville ; 5 séances de 1h15.
- 18 mars 2023 : Organisation d'un après-midi découverte du tir à l'arc auprès des personnes en situation de handicap mental avec la participation du comité départemental de la Manche de tir à l'arc ;
- De février à mai : préparation de la compétition nationale de Division 2 par équipe de club

- 7 mai 2023 : Compétition D2 par équipe TAE sur le stade des Costils des Pieux (voir bilan moral et financier de cette manifestation en annexes) ;
- 8 mai 2023 : Compétition TAE sur le stade des Costils des Pieux ;
- 8 avril au 10 septembre 2023 : Organisation du championnat de la Manche de tir Beursault ; 36 tireurs et 67 départs ;
- 4 juin 2023 : réalisation du championnat départemental 3D au Château de Flamanville et étape DR ;
- 8 & 9 juin 2023 : animation de l'épreuve de tir à l'arc du RAID des collèges du nord Cotentin
- 1er Juillet 2023 : 30 ans et fête du club sur le stade des Costils ;
- 2023 : obtention du renouvellement par la FFTA du « Label Ambition » aux Archers Pieusais. Label décerné pour 2 ans en fonction des équipements et activités tir à l'arc proposés, et des résultats obtenus dans les différentes disciplines du tir à l'arc.
- Nous sommes aussi label valides handicapés pour un sport ensemble décerné par le CDOS et le Conseil Général. Nous sommes inscrits sur le « Handiguide »,
- Adhésion aux dispositifs national « Pass Sport », régional « @tout Normandie » , et départemental « Spot50 » .

3- Encadrement pour la saison passée

- 3 entraîneurs niveau 1 (Philippe BIHEL, Brigitte BIHEL, Josiane GIBERT),
- 3 assistants entraîneurs (Alain MALLET, Hélène SANTAMANS, Céline BOULLÉ,)
- 1 encadrant dformé durant cette saison (Gilles RAMUZ),
- 3 arbitres Fédéraux option cibles anglaises et Beursault (Jean-Michel HOURSEAU, Josiane GIBERT, Christian GIBERT),
- 1 membre élu au bureau du CD50 (Josiane GIBERT vice-présidente) ;
- 2 membres de commission au CD50 (Alain MALLET membre de la commission Parcours et Eugénie LAUNEY Commission Femmes) ;

- 1 membre élu au CD 50 (Christian GIBERT membre de la commission communication, webmaster du CD50 et référent disciplines de parcours)
- 1 élu au Comité directeur du comité régional (Josiane GIBERT) et 1 coopté à la commission communication du comité régional (Christian GIBERT) ;
- 1 délégué adjoint du CD50 auprès de la FFTA (Josiane GIBERT) ;

4- Résultats sportifs

Le palmarès des Archers Pieusais pour la saison 2023 est le suivant :

C'est 106 médailles de remportées par les archers du club lors de cette saison 2023 dans les différentes disciplines du tir à l'arc lors de 41 compétitions ; 44 or, 29 argent et 33 bronze

- Salle :
  - 11 archers ont participé au championnat départemental : 1 or, 3 Ag, 2 Bz. 7 archers ont participé au championnat de Normandie : 1 Bz
  - 1 archer a participé au championnat de France : Clément HENRIO termine à la 17ème place
- Tir à l'Arc Extérieur (TAE) :
  - 4 archers ont participé au championnat régional en distances internationales,
  - 1 archer a participé au championnat de France : Olivier BIHEL 20ème place,
- TAE par équipe : notre équipe engagée en DRE (distances de 70m en arc classique) a terminé 3ème des 3 rencontres qualificatives et elle s'est qualifiée pour la finale des DR France au cumul de points marqués. Elle termine à la 19ème place de ce championnat de France.
- Tir nature :
  - 1 archère a participé au Championnat Départemental de tir Nature à St LÔ, et a remporté 1 médaille d'argent .
  - 1 archère a participé au championnat de France : Eugénie LAUNEY termine à la 18ème place,
- Tir 3D :
  - 2 archers ont participé au Championnat Départemental de tir 3D à Flamanville, 1 médaille d'or et 1 médaille de bronze.

- 1 archer s'est sélectionné et a participé au championnat de France Sport Adapté de tir en salle au Puy en Velay le samedi 1er avril (Kévin LEMONNIER) termine à la 7ème place
- 1 archer a franchi le plancher de qualification France (U21 arc à poulies) en tir Beursault,

Bravo à tous nos archers pour cette belle saison.

5- Investissements réalisés

- Achat outillages, bois, vis, écrous, rondelles, charnières, lasure, pour le terrain extérieur
- Remplacement câbles et corde arc à poulie
- Achat bac acier et bois pour les toits des cibles
- Achat des spots à LED pour compétitions en salle
- Achat des portes des cibles (fabrication sur mesure par l'entreprise Dalmont)
- Achat d'un nouvel ordinateur
- Achat de gobelets sérigraphiés
- Achat de sacs de protection pour 3D
- Achat d'une grille pour le barbecue
- Réassort polos, pantalons, shorts et création d'un nouveau polo par sublimation
- Achat d'une imprimante EcoTank et vente de l'ancienne imprimante à cartouches,

Bilan moral de la compétition de Division Nationale 2 du 7 mai 2023

L'Association des Archers Pieusais, domicilié sur la commune des Pieux a comme objectif la pratique et le développement du tir à l'arc sur le canton des Pieux et les cantons avoisinants.

Il s'avère qu'au mois de janvier 2023, le Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) qui est notre fédération de tutelle, n'avait toujours pas de club pour l'organisation de la première manche de la Division Nationale 2 du groupe 4, alors qu'habituellement les calendriers des compétitions du printemps-été sont finalisées au mois de novembre de l'année précédente.

Après discussion avec le Comité Départemental de la Manche de Tir à l'Arc et le Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc, nous avons déposé notre candidature pour réaliser cette épreuve le 7 mai 2023. La FFTA, après validation de notre candidature par les Comités Départemental et Régional, nous a accordé cette compétition. En cela, l'Association des Archers Pieusais remercie la FFTA et les Comités de la confiance qu'ils nous ont témoigné pour cette organisation.

La difficulté de cette organisation, décidée tardivement en regard de son échéance, a été de pouvoir établir l'ensemble des demandes inhérentes à une telle manifestation (subvention, matériel, logistique, arbitrage....),

En quoi nous remercions le Département de la Manche qui nous a soutenu en nous accordant une aide financière et matériel, la commune des Pieux qui nous a mis à disposition le stade municipal et a participé à l'accueil des sportifs, le Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc et le Comité Départemental de La Manche de Tir à l'Arc pour leur soutien, le club de l'OHS Cherbourg pour le prêt de son matériel et ses conseils, le club de Coutances pour le prêt de sa tente de réception.

Tout cela a été possible par l'engagement des bénévoles, dont les 11 arbitres du département qui ont encadré la compétition et les bénévoles du club (18 au plus fort de l'action) qui ont installé, assuré la logistique et désinstallé cette manche.

Cette compétition a été un succès de part la mobilisation qu'elle a généré, et par les retours des participants qui ont apprécié l'accueil, l'encadrement et l'environnement mis en place pour le bon déroulement de cette épreuve.

Au final, c'est une expérience positive pour notre association sportive dans notre capacité à organiser sur le territoire des Pieux des manifestations d'envergure nationale.

Le Président de l'Association
des Archers Pieusais
Christian GIBERT

Bénévolat pour la compétition Division 2 nationale

ACTIVITE PRINCIPALE	Activité élémentaire	Durée (h)	Nb pers	Occurrence/an	Total heures	Total euro
Compétition TAE D2	Préparation	20	2	1	40	631,12 €
	Réunion préparation	3	11	2	66	1 041,35 €
	Installation	9	14	1	126	1 988,03 €
	Dé-installation	2	18	1	36	568,01 €
	Traçage terrain	3	5	1	15	236,67 €
	Transport matériel CD50	3	4	2	24	378,67 €
	Buvette	8	6	1	48	757,34 €
	Restauration	2	2	1	4	63,11 €
	Terrain	9	8	1	72	1 136,02 €
	Arbitre	8	11	1	88	1 388,46 €

SMIC au 01/01/2023	11,27			
Valorisation bénévolat = SMIC * 1,4	15,78 €	**Totaux :**	**519**	**8 188,78 €**

Bilan financier de la compétition de division 2 nationale

Sous total des dépenses	2 864,81 €	**Sous total des recettes**	3 793,20 €
Bénéfice	928,39 €	**Perte**	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 793,20 €	**TOTAL DES RECETTES**	3 793,20 €
86 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		**87 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	
Frais bénévolat donnant lieu à renoncement	299	Dons (renonciation de frais bénévolat)	299
mise à disposition gratuites de biens ou de prestations	1500	Prestations en nature	1500
Personnels bénévoles	8188,78	Bénévolat	8188,78
Total général des dépenses	13 780,98 €	**Total général des recettes**	13 780,98 €

Annexe 2

Compte de résultats
AAP

Validée en AG du 20/10/2023

Le Président La trésorière

Exercice : 2023

60 - ACHATS		**70 - VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES**	
Achats d'études et de prestations de services	326,70	Vente de produits finis	2865,30
Achats de matières et fournitures	2448,39	Prestations de services	504,00
Achats de marchandises	1280,00	Ventes de marchandises	1242,90
Fournitures d'entretien et de petits équipements	2348,07	Commissions sur ventes	0,00
Eau, gaz, électricité	79,40		
Fournitures administratives	433,53		
Autres fournitures	162,80		
61 - SERVICES EXTERIEURS		**74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION**	
Locations mobilières et immobilières	460,00		
Entretien et réparations	818,44	CNDS	0,00
Assurances	136,39		
Documentation	0,00	Région	0,00
Divers	4317,00		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Département	620,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00		
Publicités, publications	168,00	EPCI	0,00
Déplacements	2947,38		
Missions, réceptions	2062,91	Commune	2500,00
Frais postaux	55,68		
Frais de télécommunication	29,85	Autres	30,00
Services bancaires	25,00		
63 - IMPÔTS ET TAXES		**75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES**	
Impôts et taxes sur rémunérations	0,00	Cotisations, adhésions	3055,50
Autres impôts et taxes	0,00	Licences fédérales	4606,60
64 - CHARGES DE PERSONNELS		Autres	8262,80
Rémunérations du personnel	0,00		
Charges sociales	0,00		
Autres charges de personnel	225,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**76 - PRODUITS FINANCIERS**	1470,29
Licences fédérales	4482,67		
Cotisations diverses	1572,00	**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	300,10
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	**78 - REPRISE SUR AMMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1473,93	**79 - TRANSFERT DE CHARGES**	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00		
Sous total des dépenses	25 853,14 €	**Sous total des recettes**	25 457,49 €
Bénéfice	0,00 €	**Perte**	395,65 €
TOTAL DES DEPENSES	25 853,14 €	**TOTAL DES RECETTES**	25 853,14 €
86 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		**87 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	
Frais bénévolat donnant lieu à renoncement	2 241,45 €	Dons (renonciation de frais bénévolat)	2 241,45 €
mise à disposition gratuites de biens ou de prestations	1 500,00 €	Prestations en nature	1 500,00 €
Personnels bénévoles	39517,91102	Bénévolat	39517,91102
Total général des dépenses	69 112,50 €	**Total général des recettes**	69 112,50 €

Annexe 3

Valorisation du bénévolat

ACTIVITE PRINCIPALE	Activité élémentaire	Durée (h)	Nb pers	Occurrence/an	Total heures	Total euro
Entraînements (lundi et samedi)	Réalisation	3,5	6	38	798	11 808,80 €
Entraînement (mardi, jeudi, samedi)	Réalisation	3	1	48	144	2 130,91 €
Forum des associations	Installation	2	3	1	6	88,79 €
	Tenue stand	7	6	1	42	621,52 €
Animations Canton Jeunes Flamanville	Réalisation	1,5	3	5	22,5	332,96 €
Compétition championnat équipe salle	Installation	3	8	0	0	0,00 €
	Dé-installation	2	8	0	0	0,00 €
	Buvette	8	3	0	0	0,00 €
	Terrain	8	3	0	0	0,00 €
	Arbitre	8	6	0	0	0,00 €
Animations OSLC	Réalisation	3	2	0	0	0,00 €
Entraînement RAID Collège	Installation	0,5	4	3	6	88,79 €
	Dé-installation	0,5	4	3	6	88,79 €
	Réalisation	8,5	3	3	76,5	1 132,05 €
Compétition salle	Installation	3	8	1	24	355,15 €
	Dé-installation	2	8	1	16	236,77 €
	Buvette	8	3	3	72	1 065,46 €
	Terrain	8	3	3	72	1 065,46 €
	Arbitre	6	3	3	54	799,09 €
Compétition TAE	Installation	4	8	1	32	473,54 €
	Dé-installation	3	8	1	24	355,15 €
				0	0	0,00 €
	Transport matériel CD50	2	2	1	4	59,19 €
	Buvette	8	3	1	24	355,15 €
	Grillade	4	4	1	16	236,77 €
	Terrain	6	6	1	36	532,73 €
	Arbitre	6	5	1	30	443,94 €
Compétition Beursault	Installation	0,5	2	5	5	73,99 €
	Dé-installation	0,5	2	5	5	73,99 €
	Buvette	0,5	2	5	5	73,99 €
	Terrain	3	2	5	30	443,94 €
	Arbitre	3	1	5	15	221,97 €
Compétition 3D	Elabrat° parcours papier	5	2	1	10	147,98 €
	Elaborat° parcours bois	3	3	3	27	399,55 €
	Validat° arbitre	5	1	1	5	73,99 €
	Installation	10	8	1	80	1 183,84 €
	Dé-installation	4	8	1	32	473,54 €
	Buvette intendance	10	6	1	60	887,88 €
	Terrain	6	2	1	12	177,58 €
	Arbitre	8	4	1	32	473,54 €
Après-midi handi	Installation	1	8	1	8	118,38 €
	Dé-installation	1	8	1	8	118,38 €
	Buvette	1	2	1	2	29,60 €
	Terrain	3	9	1	27	399,55 €
Loisirs jeunes	Installation	2	8	1	16	236,77 €
	Dé-installation	1	8	1	8	118,38 €
	Buvette	3	3	1	9	133,18 €
	Terrain	3	3	1	9	133,18 €
	Arbitre	3	2	1	6	88,79 €
Challenge arbitres	Installation	1	3	0	0	0,00 €
	Dé-installation	1	3	0	0	0,00 €
	Préparation	4	3	0	0	0,00 €
	Logistique repas accueil	4	4	0	0	0,00 €
Tenue du journal comptable et opérations	Réalisation	3	2	4	24	355,15 €
Accueil archers entrainements	Réalisation	3,5	1	38	133	1 968,13 €
Préparation de l'AG par Président	Réalisation	4	1	1	4	59,19 €
Préparation réunion bureau par Président	Réalisation	1	1	4	4	59,19 €
Réunion du bureau et cadres	Réalisation	2,5	9	3	67,5	998,87 €
Réunion CODIR comité régional	Participation	3	1	3	9	133,18 €
	Trajet	3	1	3	9	133,18 €
Réunion AG comité régional	Participation	3	2	1	6	88,79 €
	Trajet	3	2	1	6	88,79 €
Réunion AG comité départemental	Participation	2	3	1	6	88,79 €
	Trajet	1	3	1	3	44,39 €
Réunion présidents comité départemental	Participation	1	1	2	2	29,60 €
	Trajet	2	1	2	4	59,19 €
Réunion membres bureau du comité 50	Participation	2	2	4	16	236,77 €
	Trajet	2	2	4	16	236,77 €
Formation des arbitres (recyclage)	Participation	6	3	1	18	266,36 €
	Trajet	4	3	1	12	177,58 €
Formation entraîneurs (recyclage)	Participation	8	3	0,333	7,992	118,27 €
	Trajet	2	3	0,333	1,998	29,57 €
Tenue du site web	mise à jour	1	1	38	38	562,32 €

SMIC au 01/01/2022	10,57			
Valorisation bénévolat = SMIC * 1,4	14,798	**Totaux :**	**2303,49**	**34 087,05 €**

Annexe 4

Budget prévisionnel

Validée en AG du 20/10/2023

Exercice : 2024 Le Président La trésorière

60 - ACHATS		**70 - VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES**	
Achats d'études et de prestations de services	0,00	Vente de produits finis	2000,00
Achats de matières et fournitures	2000,00	Prestations de services	700,00
Achats de marchandises	1500,00	Ventes de marchandises	700,00
Fournitures d'entretien et de petits équipements	2021,00	Commissions sur ventes	0,00
Eau, gaz, électricité	100,00		
Fournitures administratives	200,00		
Autres fournitures	150,00		
61 - SERVICES EXTERIEURS		**74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION**	
Locations mobilières et immobilières	100,00		
Entretien et réparations	0,00	CNDS	2000,00
Assurances	140,00		
Documentation	0,00	Région	0,00
Divers	2100,00		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Département	0,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00		
Publicités, publications	0,00	EPCI	0,00
Déplacements	3500,00		
Missions, réceptions	1500,00	Commune	2500,00
Frais postaux	70,00		
Frais de télécommunication	24,00	Autres	0,00
Services bancaires	25,00		
63 - IMPÔTS ET TAXES		**75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES**	
Impôts et taxes sur rémunérations	0,00	Cotisations, adhésions	1600,00
Autres impôts et taxes	0,00	Licences fédérales	3600,00
64 - CHARGES DE PERSONNELS		Autres	5400,00
Rémunérations du personnel	0,00		
Charges sociales	0,00		
Autres charges de personnel	300,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**76 - PRODUITS FINANCIERS**	330,00
Licences fédérales	3600,00		
Cotisations diverses	1500,00	**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	300,00
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	**78 - REPRISE SUR AMMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	300,00	**79 - TRANSFERT DE CHARGES**	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00		
TOTAL DES DEPENSES	19 130,00 €	**TOTAL DES RECETTES**	19 130,00 €

86 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		**87 - EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	
Frais bénévolat donnant lieu à renoncement	2 000,00 €	Dons (renonciation de frais bénévolat)	2 000,00 €
mise à disposition gratuites de biens ou de prestations	1 500,00 €	Prestations en nature	1 500,00 €
Personnels bénévoles	25 000,00 €	Bénévolat	25 000,00 €
Total général des dépenses	47 630,00 €	**Total général des recettes**	47 630,00 €